

CONCOURS EXTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2021

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir d'un dossier tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée : 5 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraph.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 36 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

Vous êtes ingénieur territorial au sein de la direction des infrastructures et réseaux de la communauté urbaine de Commurba (500 000 habitants), en charge des déplacements pour la Ville d'Ingéville (60 000 habitants).

Suite aux conclusions d'une récente étude réalisée à l'échelle de la communauté urbaine, le Maire d'Ingéville est préoccupé par le temps de parcours nécessaire à ses concitoyens pour accéder aux différents services de sa collectivité. Pour faire face à cette problématique, il s'est engagé en début de mandature à améliorer l'accessibilité aux équipements municipaux dans les différents secteurs du territoire, ainsi qu'à favoriser le maintien et l'installation de commerces et de services de proximité. Le Maire souhaite de cette manière que chaque concitoyen puisse se situer à moins d'un quart d'heure des principales polarités de la ville sans utiliser la voiture.

Dans un premier temps, le Directeur Général des Services (DGS) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur la ville du quart d'heure.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir une méthodologie et des propositions opérationnelles pour favoriser l'accès aux principales centralités du territoire. Cette démarche devra interroger le maillage des services sur la ville et contribuer au développement d'une mobilité durable.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Les quartiers doivent redevenir des villages dans la ville : l'ambition de la mairie de Metz » - *Le Monde* - septembre 2020 - 2 pages
- Document 2 :** « Le lien urbanisme et déplacements. Au service d'une politique territoriale durable et cohérente » - *AUCAME Caen Normandie - Qu'en savons-nous ? n°94* - septembre 2017 - 4 pages
- Document 3 :** « La Ville du quart d'heure : utopie ? fantasme ? écran de fumée ? » - Alice Delaleu - *Chroniques d'architecture* - 25 août 2020 - 5 pages
- Document 4 :** « Politique de déplacement : l'indispensable de l'urbanisme trop souvent délaissé » - *blog.elueslocales.fr* - août 2018 - 3 pages
- Document 5 :** « La mobilité urbaine n'est pas qu'une question de transport » - Jean-Bernard Girault - *journaldunet.com* - 27 octobre 2014 - 3 pages
- Document 6 :** « L'État s'engage pour la mobilité propre et la qualité de l'air. Loi mobilités. » (extraits) - *Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire* - juillet 2018 - 6 pages

Document 7 : « Paris, future capitale mondiale du quart d'heure ? » - *Le Parisien* - 17 septembre 2020 - 4 pages

Document 8 : « Définition de la politique vélo de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Fiches action » (extrait) - *bordeaux-metropole.fr* - juin 2012 - 6 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.